



Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 21 décembre 2018 sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Michel Weber

Point 1 : Désignation du secrétaire de séance La conseillère municipale, Mireille Sitter, a assuré la fonction de secrétaire de séance.

Point 2 : Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 novembre 2018 Le Conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 novembre 2018.

Point 3 : Budget principal exercice 2019 : Autorisations de programme et crédits de paiement Les dépenses d'investissement qui, au regard de leur importance, s'inscrivent sur plusieurs années, doivent faire l'objet d'un document annexe où apparaissent les autorisations de programme et les crédits de paiement.

Outre le chantier du passage à niveau de la gare en cours de réalisation et la création du parking en ouvrage, le Conseil municipal a décidé de créer l'autorisation de programme n°9 "Chartreuse" concernant notamment la restauration de la bibliothèque sur le site de l'ancienne chartreuse.

Pour l'exercice 2019, le montant total des autorisations de programme s'élève à 7 303 323 €. Celui des crédits de paiement inscrit au budget primitif 2019 représente 1 881 392 € et concerne les opérations suivantes :

Principales opérations	Autorisations de programme au 31/12/2018	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Crédits de paiement ouverts pour 2019
Passage à niveau PN 20	2 533 238,00 €	2 319 946,00 €	213 292,00 €
Parking de la gare - participation	3 170 085,00 €	452 100,00 €	1 268 100,00 €
Chartreuse	1 600 000,00 €	0,00 €	400 000,00 €
	7 303 323,00 €	TOTAL	1 881 392,00 €

Le Conseil municipal a approuvé le budget primitif principal de l'exercice 2019 qui se décompose comme suit :

Point 4 : Budget principal

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	12 885 000,00 €	12 885 000,00 €
Investissement	8 520 000,00 €	8 520 000,00 €
Total	21 405 000,00 €	21 405 000,00 €

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 21 décembre 2018 -

Le Conseil municipal a adopté les budgets primitifs annexes de l'exercice 2019 qui se décomposent comme suit :

Point 5 : Budget annexe Succession Albert Hutt

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	11 410,00 €	11 410,00 €
Investissement	4 000,00 €	4 000,00 €
Total	15 410,00 €	15 410,00 €

Point 6: Budget annexe Camping

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	216 840,00 €	216 840,00 €
Investissement	395 840,00 €	395 840,00 €
Total	612 680,00 €	612 680,00 €

Point 7 : Budget annexe Forêt

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	74 600,00 €	74 600,00 €
Investissement	1 650,00 €	1 650,00 €
Total	76 250,00 €	76 250,00 €

Point 8 : Budget annexe Locaux commerciaux

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	47 000,00 €	47 000,00 €
Investissement	24 100,00 €	24 100,00 €
Total	71 100,00 €	71 100,00 €

Point 9 : Budget annexe Réseaux

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	31 500,00 €	31 500,00 €
Investissement	119 500,00 €	119 500,00 €
Total	151 000,00 €	151 000,00 €

Point 10 : Bail commercial - 9 place de l'Hôtel de Ville - Carrefour proximité

Suite à liquidation judiciaire, la Ville de Molsheim a acquis un local commercial situé au 8 place de l'Hôtel de Ville le 30 janvier 2018 dans le cadre de sa politique visant à maintenir et accompagner l'activité commerçante au centre-ville. La société Carrefour proximité France exploite le local voisin sous l'enseigne 8 à Huit et a exprimé le souhait de s'agrandir en étendant son activité sur ce local.

Dans le cadre de cette extension, des travaux d'aménagement qui devraient démarrer au printemps 2019 sont prévus. La Ville en sa qualité de propriétaire financera les frais de percement des ouvertures permettant la fusion des deux locaux en une seule surface. Le coût de ces percements est estimé à 12 K€ et sera supporté par le budget annexe "locaux commerciaux". Le locataire prendra notamment en charge le coût des travaux d'aménagement et de modification de la vitrine et de l'enseigne.

Le Conseil municipal a autorisé la signature d'un bail commercial avec Carrefour proximité France pour le local d'une superficie de 77,88 m² situé au rez-de-chaussée du 8 place de l'Hôtel de Ville. Le montant du loyer annuel, révisable chaque année, a été fixé à 2 400 € HT.

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 21 décembre 2018 -

Point 11 : Conclusion de bail à ferme - ban de Dachstein - lot 11A - lot 11B Par délibération du 27 juin 2003 un bail à ferme avait été consenti par la Ville à un exploitant sur la parcelle n°79 section 23 d'une superficie de 135 ares située sur le ban de Dachstein. Le bénéficiaire du bail n'a plus acquitté de fermage depuis 2013. Selon l'article L411-31 du code rural et de la pêche maritime, le Conseil municipal a décidé la résiliation de ce bail. Ayant été sollicité par deux exploitants pour reprendre cette location, il a été décidé de diviser cette parcelle de 135 ares en deux lots équivalents de 67,5 ares et de consentir à la signature de deux nouveaux baux à ferme d'une durée de 9 ans au profit d'une part de l'EARL des Acacias et d'autre part de l'EARL Laurent Vetter.

Point 12 : Indemnisation d'éviction - Lieudit Altorferweg - Laurent Vetter En 2016, la Ville a acquis la parcelle 61 section 41 d'une superficie de 21,30 ares exploitée par Laurent Vetter, agriculteur à Altorf. Dans la perspective de céder cette parcelle, il est nécessaire d'indemniser l'agriculteur qui, à terme, ne pourra plus poursuivre l'exploitation de cette parcelle.
Il a été décidé de verser un montant total de 1 614,32 euros à Laurent Vetter, montant correspondant aux indemnités d'éviction.

Point 13 : Cession foncière à l'euro symbolique à la Ville de Molsheim – ensemble parcellaire rue d'Altorf – consorts Weber Suite à l'élargissement, au redressement de voiries existantes ou à la création de nouvelles voies, il a été décidé d'acquérir un ensemble de parcelles situées au 15 rue d'Altorf auprès des consorts Weber pour un euro symbolique et de les intégrer au domaine public communal.

Point 14 : Cession foncière à l'euro symbolique à la Ville de Molsheim – ensemble parcellaire rue des Romains – section 27 parcelle 542/40 et section 3 parcelle 235/28 Selon le même principe il a été décidé d'acquérir un ensemble de parcelles situées rue des Romains auprès des consorts Hoffmann/Brienza et Mathieu/Berthe pour un euro symbolique et de les intégrer au domaine public communal.

Point 15 : Désignation des délégués municipaux au sein des organismes extérieurs - établissements scolaires : établissements publics locaux d'enseignement du second degré Suite à la démission de Séverine Munch de ses fonctions de représentante de la commune auprès du lycée Camille Schneider, il a été décidé de procéder à son remplacement. Evelyne Bernhart a été désignée comme titulaire et Danielle Huck comme suppléante selon le tableau ci-joint :

Etablissement	Titulaire	Suppléant
Collège Henri Meck	Evelyne Bernhart	Mireille Sitter
Collège Bugatti	Catherine Wolff	Valérie Deblock
Lycée Henri Meck	Evelyne Dingens	Thierry Peter
Lycée Louis Marchal	Marie-Béatrice Devidts	Gilbert Steck
Lycée Camille Schneider	Evelyne Bernhart	Danielle Huck

Point 16 : Forêt communale de Molsheim à Urmatt – exercice forestier 2019 : état prévisionnel des coupes de bois - programme des travaux d'exploitation et patrimoniaux - bilan prévisionnel 2019 Le Conseil municipal a approuvé l'exercice forestier 2019 de la forêt communale de Molsheim à Urmatt. Les états de prévision de coupes s'élèvent à 1 207 m³ pour un montant prévisionnel de 65 450,00 € HT.
Le bilan prévisionnel de la saison à venir permettrait de dégager un solde positif de 6 967 € HT en tenant compte des travaux d'exploitation et de patrimoine s'élevant à 58 483 € HT.

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 21 décembre 2018 -

Point 17 : Attribution des subventions annuelles au titre de la valorisation du patrimoine bâti - campagne des travaux 2018

Afin d'embellir la Ville, le Conseil municipal participe au financement de la restauration des façades des propriétés privées selon des critères précis. 13 demandeurs ont sollicité l'octroi d'aides pour des travaux de ravalement de façades, au titre de l'année 2018. Le montant total des subventions accordées par le Conseil municipal s'élève à 10 746,41 €.

Point 18 : Etat des subventions annuelles aux associations locales à caractère sportif, culturel et de loisirs - répartition pour l'exercice 2018

Sur proposition de l'Office municipal des sports, le Conseil municipal a décidé d'attribuer des subventions annuelles de fonctionnement aux associations locales à caractère sportif, culturel et de loisirs sur la base de critères d'éligibilité, eux-mêmes validés par l'assemblée délibérante. Au titre de l'exercice 2018, le montant total de ces subventions s'élève à 72 727,80 € pour un nombre cumulé de 6 672 membres et licenciés. Ce montant est réparti comme suit :

Associations à objet sportif : 4 770 licenciés



Aïkido Club Molsheim	1 326,20 €	Ski Club Molsheim/Mutzig	1 432,60 €
Judo Club Molsheim	2 558,00 €	Club Vosgien section Ski	1 045,00 €
Sambo Club Molsheim	1 530,40 €	Molsheim Ski Nordique	2 143,80 €
Karaté Club Molsheim	1 045,00 €	Molsheim Fun Bike	2 523,80 €
Taekwondo Club	2 190,80 €	Molsheim Athlétic Club	2 136,20 €
MOC Badminton	2 145,20 €	Pétanque club	530,40 €
MOC Handball	2 843,00 €	Auto Racing Sport Molsheim	826,60 €
MOC Volley Ball	2 059,20 €	Trimoval triathlon	2 221,70 €
Cercle Saint-Georges Basket	2 503,80 €	Twirling Club Molsheim/Mutzig	986,10 €
Entente sportive Molsheim-Ernolsheim	2 884,30 €	Club d'échecs de la Bruche M/E	1 341,20 €
Ass. de Gymnastique Volontaire	1 366,40 €	Mutzig Ovalie Molsheim	2 301,00 €
Tennis Club Molsheim/Mutzig	2 553,20 €	Aspem	557,00 €
Société de Tir Molsheim	1 328,00 €	Atlantes subaqua club Alsace	1 206,40 €
Bruche Sport Passion	3 038,20 €	Cirque - top of the game	693,80 €
Aquatic Club Molsheim/Mutzig	2 720,80 €	Cercle d'escrime Molsheim-Mutzig	1 873,50 €
Club de natation synchronisée	2 194,60 €		
		Total	56 106,20 €

Associations culturelles et de loisirs : 1 902 membres au total



AAPPMA - Association de pêche	1 180,00 €	Molsemer Kaffeichle	662,00 €
Activa Jeunes	816,00 €	Chorale paroissiale Sainte-Cécile	824,80 €
Association générale des familles (AGF)	715,60 €	Club vosgien Molsheim/Mutzig	1 314,40 €
Amicale du 3 ^e âge	876,80 €	Cœur de femmes	983,60 €
Arts et Loisirs (Groupe folklorique)	987,60 €	Gamer'z Voice	662,80 €
Ass socio-culturelle de la Monnaie	214,40 €	Groupe d'animation liturgique	967,60 €
Cercle Saint-Georges	1 120,40 €	Molse country dancers	1 140,00 €
Chœur d'hommes 1856 Molsheim	1 138,40 €	O joie de chanter	843,20 €
Chorale A Chœur Joie Césarion	1 125,60 €	Scouts et guides de France	1 048,40 €
		Total	16 621,60 €

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 21 décembre 2018 -

- Point 19 : Fédération des MJC d'Alsace - convention d'objectifs et de moyens 2019-2023**
- Par délibération du 31 janvier 1997, la Ville de Molsheim a créé un lieu d'accueil pour les jeunes de 13 à 20 ans, et a désigné le Centre communal d'action sociale (CCAS) en qualité d'organisme support. L'animation socio-éducative de cette structure avait été confiée à la Fédération des Maisons des jeunes et de la culture du Bas-Rhin rebaptisée FDMJC d'Alsace en 2015.
- Conformément à la déclaration des principes de la Confédération des MJC de France et à ses statuts, la FDMJC Alsace a pour ambition de favoriser l'autonomie des personnes et de faire que chacun participe à la construction d'une société plus solidaire.
- Pour ce faire, un de ses moyens d'action est de proposer aux collectivités locales volontaires de les accompagner dans la mise en œuvre de leur politique d'animation socioculturelle.
- Au regard de la récente réorganisation des services de la Ville, et de l'étroite collaboration existant déjà entre ces services, et notamment avec le service des sports et le service scolaire et périscolaire, il paraît opportun que la Ville conclut directement une convention avec la FDMJC pour l'animation sociale et culturelle de son territoire.
- Le Conseil municipal a approuvé de cette convention de partenariat et a décidé le versement d'une subvention de 106 570 € à la FDMJC d'Alsace au titre de l'exercice 2019.
- Point 20 : Subvention au Comité des fêtes – approbation des comptes et rapport d'activité 2017 – dotation de fonctionnement pour l'exercice 2019**
- Le Comité des fêtes de la Ville de Molsheim assure chaque année la programmation des différentes festivités et s'apprête à fêter son 20^e anniversaire d'existence. A cet égard, cette association a été bénéficiaire d'une subvention de 125 000 € *-montant identique à celui de l'année dernière-*, au titre de sa dotation de fonctionnement pour l'exercice 2019.
- Parmi les manifestations prévues en 2019, citons la cavalcade des enfants le samedi 23 février ou encore la 14^e édition du Cox show programmée du 17 au 19 mai.*
- Point 21 Contrat enfance-jeunesse signé avec la Caisse d'allocations familiales - période 2018 -2021 - autorisation de signature d'un nouveau contrat**
- Le multi-accueil halte garderie "les P'tits Ours" est une structure associative et dispose d'une capacité d'accueil d'une vingtaine de places pour des enfants âgés de 3 mois à 6 ans.
- La Caisse d'allocations familiales (Caf) envisage de signer un contrat enfance-jeunesse afin de valoriser l'accompagnement de cette association par la ville de Molsheim dans le cadre du développement de l'accueil des jeunes enfants.
- Afin de pérenniser cette activité sur le territoire de Molsheim, le Conseil municipal a accepté de conclure un nouveau contrat enfance-jeunesse avec la Caf pour la période 2018-2021
- Point 22 : Eau et assainissement - extension des réseaux rue Julien et rue de la Légion Romaine - convention avec la Communauté de Communes**
- L'assainissement général et l'alimentation en eau potable relèvent de la compétence de la Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig.
- Dans le cadre du projet d'extension de la rue Julien et de la Légion romaine prévu par la Ville, il a été décidé d'entériner la convention à conclure avec la Comcom relative à la définition des modalités techniques et financières liées à ces travaux d'extension et de viabilisation.
- Point 23 : Participation aux actions des établissements publics locaux d'enseignement du second degré - subvention au lycée Louis Marchal dans le cadre de compétitions sportives scolaires**
- L'association sportive du lycée Louis Marchal a sollicité le concours financier de la Ville de Molsheim pour l'organisation de compétitions scolaires associant des élèves de l'établissement pour l'année scolaire 2017-2018.
- Selon le dispositif applicable, il a été décidé d'attribuer une subvention de 343 € au titre de prime d'encouragement pour les résultats atteints lors des différentes compétitions UNSS.

Point 24 : Subvention au Cercle d'escrime Mutzig/Molsheim - aide au fonctionnement du travail	Le président du Cercle d'escrime Mutzig/Molsheim a sollicité une participation de la Ville pour la prise en charge des frais de location du gymnase Louis Marchal dans le cadre des entraînements pour la saison 2018-2019. Afin de permettre au club de maintenir ses activités, le Conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 1800 € à cette association, au titre de la moitié des frais de location du gymnase du lycée Louis Marchal pour la saison 2018/2019. L'autre moitié étant supportée par la Ville de Mutzig.
Point 25 : Modification du tableau des effectifs - BP 2019	Le Conseil municipal a approuvé le tableau des effectifs. Ce dernier fournit la situation du personnel communal en termes de créations et de transformations des emplois permanents et fixe les effectifs budgétaires pour l'année 2019. Au 31 décembre 2018, la Ville employait au total 175 agents, soit 130,85 équivalents temps plein.
Point 26 : Document unique des primes et indemnités – mise à jour annuelle	Il appartient aux assemblées délibérantes le pouvoir de fixer les régimes indemnitaires de leurs personnels "dans la limite de ceux dont bénéficient les différents services de l'Etat". Le guide des primes a pour objet de procéder au rappel du cadre juridique et de récapituler dans un document unique l'ensemble des primes et indemnités versé aux agents de la Ville de Molsheim, ainsi que leurs conditions de versement. Afin de tenir compte des évolutions réglementaires, le Conseil municipal a adopté la mise à jour du "Document unique des primes et indemnités de la Ville de Molsheim".
Point 27 : Subvention d'équilibre au CCAS – dotation de fonctionnement pour l'exercice 2019	Le Conseil municipal a approuvé le versement d'une dotation prévisionnelle d'équilibre de 415 000 € au profit du Centre communal d'action sociale destinée à couvrir ses différentes actions. Pour mémoire le CCAS gère entre autres les services suivants : crèche familiale, résidence Le Moulin, Service Animation Jeunes.
Point 28 : Subvention à l'Amicale du personnel pour l'exercice 2019	Le Conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention de 19 000 € à l'Amicale du personnel de la Ville de Molsheim au titre des œuvres sociales pour l'exercice 2019.

**Prochaine séance du Conseil municipal : mercredi 27 février 2019 à 20 h
en salle du Conseil**